

## LE 7 SEPTEMBRE : Retrait du projet de réforme des retraites

### *Le projet de réforme des retraites qui commence à être débattu au Parlement le 7 septembre : Une réforme injuste*

Le plan de «réforme» des retraites du gouvernement est connu.

Répondant aux exigences des marchés financiers et des agences de notation financières, il s'inscrit dans la stricte ligne de l'austérité et de la rigueur.

**En clair:** aux salariés de payer le coût de la crise.

Cela conduit à imposer de devoir travailler demain plus longtemps... pour ceux qui ont un emploi !

Recul de l'âge ouvrant droit à la retraite de 60 à 62 ans et poursuite de l'allongement de la durée de cotisation qui atteindra 41,5 ans en 2020, recul de l'âge ouvrant droit à la retraite sans décote de 65 à 67 ans.

**Personne n'est épargné**, les jeunes, les précaires et les femmes en subiront plus durement les conséquences.

### *Les fonctionnaires seront-ils touchés comme les salariés du privé?* **Oui**

Pour les fonctionnaires, le plan gouvernemental constitue une attaque d'autant plus injuste qu'il prévoit à leur encontre des mesures spécifiques douloureuses.

Ainsi, en plus du relèvement de l'âge et de l'augmentation de la durée de cotisation, les fonctionnaires subiront **une baisse directe de leur salaire**, à l'image des mesures qui se mettent en place dans de nombreux pays européens via les plans de rigueur.

Cette baisse de salaire est la conséquence de **l'augmentation du taux de cotisation** qui passera, en dix ans, de 7,85% à 10,55%.

Cette nouvelle perte de pouvoir d'achat des agents publics viendra s'ajouter aux pertes accumulées depuis une décennie (gel des salaires etc).

Le projet gouvernemental prévoit aussi de **supprimer le dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les parents de trois enfants ayant quinze ans de service**, une mesure qui bénéficiait surtout aux femmes fonctionnaires.

Pour la fonction publique, l'ensemble de ces mesures spécifiques représente

**4 milliards d'euros d'économies réalisées sur le dos des agents.**

Une nouvelle illustration du fameux «travailler plus pour gagner moins».

Le recul de l'âge de départ à taux plein de 65 à 67 ans frappera en priorité les femmes, souvent contraintes à des carrières précaires.

### **La durée de cotisation va-t-elle augmenter?**

**Oui**

Le projet gouvernemental prévoit aussi un allongement de la durée de cotisation sur la base de la réforme Fillon de 2003.

Celle-ci sera portée à 41 ans en 2012, 41 ans et un trimestre en 2013 et **41 ans et demi en 2020.**

Si l'allongement de la durée de cotisation concerne, par définition, tous les salariés, il impactera plus durement ceux qui ont déjà du mal à cotiser 40 ans, pour lesquels devoir cotiser 40 ans rend déjà virtuel le droit à la retraite à 60 ans.

**Allonger cette durée à 41,5 ans rendra, pour ces mêmes salariés, difficile la possibilité de partir à 62 ans sans décote.**

Les travailleurs sont ainsi soumis à une double peine.

## ***Retraites : une réforme injuste socialement et inefficace financièrement.***

***Qui paiera? Les salariés pour 85% et les riches pour seulement 15%.***

***Et rien n'est résolu pour l'avenir.***

*Une mobilisation d'ampleur est indispensable.*

*L'action commune doit s'organiser sur la base de l'exigence du retrait de ce projet socialement injuste comme le souhaite désormais toutes les fédérations syndicales des finances.*

*FO y est déterminée depuis le début, sur cette base.*

# **Le 7 septembre**

**pour un vrai droit à la retraite à 60 ans,  
sans allongement de la durée de cotisation,  
exigeons le retrait du plan gouvernemental.**

**AVEC FO DEFENDONS L'INDEPENDANCE SYNDICALE**

Permanence FO DGFIP 93: DDFIP Site Espl Jean Moulin, [fo.093@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.093@dgfip.finances.gouv.fr) ☎ 01.48.96.62.30